

# Règlement

**Article 1 :** Cette journée est organisée par l'association CSCA Huttenheim. Elle se tiendra à proximité du lac, **rue de la forêt le dimanche 26 juillet 2026 de 6h à 17h**. L'accueil des exposants débute à 6h.

**Article 2 :** Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation.

**Article 3 :** Dès leur arrivée, les exposants sont installés dans les places qui leur sont attribuées.

**Article 4 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls, les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

**Article 5 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc.). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 6 :** Les **places non occupées après 8h00 ne seront plus réservées** et pourront être attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, veuillez en aviser les organisateurs au moins 1 semaine avant le début du marché aux puces sinon, les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité.

**Article 7 :** un seul véhicule (sans remorque) sera toléré par emplacement de 5 m, si remorque ou camionnette prévoir un emplacement suffisant auquel cas votre véhicule ne pourra pas rester sur place.

**Article 8 :** Vous avez obtenu l'autorisation de participer à un marché aux puces. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets **que vous n'avez pas achetés en vue de la revente**. Vous vous engagez de fait à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.

**Article 9 :** Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. Vous vous engagez à ramener les invendus chez vous. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

**Des « points poubelles exposants » sont mis en place à différents endroits du marché ainsi qu'une benne à côté de l'APP. Merci à tous de déposer vos « déchets/poubelles » à ces points et de laisser vos emplacements propres.**

**Article 10 :** il ne sera pas fait de courrier de confirmation mais **possibilité de vous envoyer un sms si vous notifiez votre numéro de portable** sur le bulletin retour.

**Article 11 :** La restauration et la buvette sont uniquement assurées par le C.S.C.A.

**Article 12 :** La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**ATTENTION... EMBLEMENTS LIMITES... PLUS D'EMPLACEMENTS SUR LE PRE**

**Bulletin de participation, à retourner à : Mylène STADNIK, 1 rue de la carpe 67230 Huttenheim.**  
Accompagné du chèque à l'ordre du « CSC ADELPHIA HUTTENHEIM » (Pas de réservation ferme sans paiement).

Nom ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Téléphone : .....

## PARTICULIER

N° Carte d'identité : .....

Date et lieu de délivrance : .....

.....

### Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du code du commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code pénal)

**Prix de l'emplacement : 15 Euros les 5 mètres**

**ATTENTION... Il n'y a que des emplacements de 5m**

Nombre de mètres désirés : .....

**Total : 15 x ..... (Nombre d'emplacements)**  
**= ..... Euros**

## PROFESSIONNEL

N° RC : .....

Date : .....

Activité\* : .....

\* à préciser obligatoirement pour valider l'inscription

### Je déclare :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (art. 321-7 du code pénal)

**Prix de l'emplacement : 40 Euros les 5 mètres**

**30 Euros les 5 mètres supplémentaires**

Nombre de mètres désirés : .....

**Total : 40 + ..... = ..... Euros**

Rappel : le N° d'emplacement vous sera communiqué à votre arrivée. Toute place non occupée à 8h00 sera redistribuée.

**Paiement :**  par chèque\*  en espèce\*  par virement (me contacter) (\*cochez la case correspondante)

**Mon véhicule :**  voiture\*  voiture + remorque \*  camionnette\*

**Emplacement souhaité :**  Habituel\*  Le long de la route : côté grillage/route\*  Platanes\*  Allée\*

Fait à ..... le ..... Signature :

**Pas de réservation ferme sans paiement**